
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

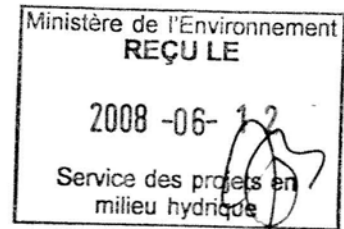
Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	<i>Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine</i>	<i>Direction de l'Outaouais</i>	<i>Danielle Dubé</i>	<i>5 juin 2008</i>	<i>1 page.</i>
2.	<i>Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine</i>	<i>Direction de l'Outaouais</i>	<i>Danielle Dubé</i>	<i>17 janvier 2008</i>	<i>2 pages.</i>
3.	<i>Ministère de la Sécurité publique</i>	<i>Direction régionale de la sécurité civile de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec</i>	<i>Diane Barbeau</i>	<i>14 juillet 2008</i>	<i>2 pages.</i>
4.	<i>Ministère de la Sécurité publique</i>	<i>Direction régionale de la sécurité civile de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec</i>	<i>Jacques Viger</i>	<i>3 décembre 2007</i>	<i>2 pages.</i>
5.	<i>Ministère des Affaires municipales et des Régions</i>	<i>Direction régionale de l'Outaouais</i>	<i>Pierre Ricard</i>	<i>3 septembre 2008</i>	<i>1 page.</i>
6.	<i>Ministère des Affaires municipales et des Régions</i>	<i>Direction régionale de l'Outaouais</i>	<i>Pierre Ricard</i>	<i>14 novembre 2007</i>	<i>3 pages.</i>
7.	<i>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune</i>	<i>Direction de l'aménagement de la faune de l'Outaouais</i>	<i>Jean Fink</i>	<i>26 mai 2008</i>	<i>1 page.</i>
8.	<i>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune</i>	<i>Direction générale de l'Outaouais</i>	<i>Jean Benoît</i>	<i>22 novembre 2007</i>	<i>1 page.</i>
9.	<i>Ministère des Transports</i>	<i>Direction de l'Outaouais</i>	<i>Jacques Henry</i>	<i>15 novembre 2007</i>	<i>2 pages.</i>
10.	<i>Ministère des Transports</i>	<i>Secrétariat au transport maritime et à la mise en valeur du Saint-Laurent</i>	<i>Claire Poulin</i>	<i>28 mai 2008</i>	<i>2 pages.</i>
11.	<i>Ministère des Transports</i>	<i>Secrétariat au transport maritime et à la mise en valeur du Saint-Laurent</i>	<i>Claire Poulin</i>	<i>3 décembre 2007</i>	<i>2 pages.</i>
12.	<i>Ministère du Conseil exécutif</i>	<i>Secrétariat aux affaires autochtones</i>	<i>André Maltais</i>	<i>15 novembre 2007</i>	<i>1 page.</i>

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
13.	<i>Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation</i>	<i>Direction régionale de l'Outaouais</i>	<i>Jean-Patrick Burafuta</i>	<i>27 mai 2008</i>	<i>1 page.</i>
14.	<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</i>	<i>Centre d'expertise hydrique, Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics</i>	<i>Pierre Aubé</i>	<i>27 août 2008</i>	<i>3 pages.</i>
15.	<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</i>	<i>Centre d'expertise hydrique, Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics</i>	<i>Pierre Aubé</i>	<i>3 juin 2008</i>	<i>3 pages.</i>
16.	<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</i>	<i>Centre d'expertise hydrique, Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics</i>	<i>Pierre Aubé</i>	<i>16 novembre 2007</i>	<i>3 pages.</i>
17.	<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</i>	<i>Direction du patrimoine écologique et des parcs</i>	<i>Jean-Pierre Laniel</i>	<i>30 mai 2008</i>	<i>2 pages.</i>
18.	<i>Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</i>	<i>Direction du patrimoine écologique et des parcs</i>	<i>Patrick Beauchesne</i>	<i>26 novembre 2007</i>	<i>2 pages.</i>
19.	<i>Ministère du Tourisme</i>	<i>Direction régionale de Québec</i>	<i>Serge Fournier</i>	<i>26 mai 2008</i>	<i>1 page.</i>
20.	<i>Ministère du Tourisme</i>	<i>Direction régionale de Québec</i>	<i>Serge Fournier</i>	<i>2 novembre 2007</i>	<i>1 page.</i>
21.	<i>Pêches et Océans Canada</i>	<i>Océans et Habitat, Région du Québec</i>	<i>Maryse Lemire</i>	<i>30 mai 2008</i>	<i>1 page.</i>
22.	<i>Pêches et Océans Canada</i>	<i>Océans et Habitat, Région du Québec</i>	<i>Maryse Lemire</i>	<i>14 janvier 2008</i>	<i>2 pages.</i>

Gatineau, le 5 juin 2008

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Modernisation du Traversier de Quyon (3211-04-045)

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet ci-dessus identifié, la réponse fournie par l'initiateur du projet relativement au libellé de la section 6.5.1 (p.59) *Patrimoine archéologique et culturel*, répond de façon satisfaisante et valable à notre commentaire.

Si de plus amples renseignements vous étaient nécessaires, nous vous invitons à communiquer avec M^{me} Viviane Perreault, professionnelle responsable de ce dossier à la Direction régionale de l'Outaouais au 819 772 3287.

Espérant que le tout sera à votre satisfaction, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Danielle Dubé".

Danielle Dubé

Direction de l'Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
4^e étage, bureau 4.140
Gatineau (Québec) J8X 4C2
Téléphone : 819 772-3002
Télécopieur : 819 772-3950
www.mcccf.gouv.qc.ca

Gatineau, le 17 janvier 2008

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère de l'Environnement et des Parcs
de l'Environnement et des Parcs
Édifce Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Modernisation du Traversier de Quyon (3211-04-0045)

Monsieur,

Le projet d'étude d'impact environnemental soumis à notre attention, traite de façon satisfaisante et valable tous les éléments requis par la directive qui relèvent de notre compétence.

Il y aurait par contre une modification à apporter (p.59) à la section 6.5.1 Patrimoine archéologique et culturel – Québec, le libellé devrait plutôt se lire comme suit : « La consultation de la banque informatisée de *l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ)* du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a permis d'identifier six (6) sites archéologiques situés aux environs..... »

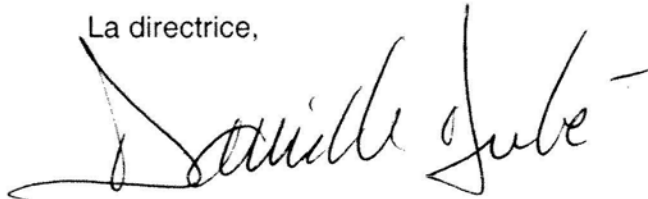
Nous aimerions aussi souligner que le Ministère enclenchera prochainement une consultation publique sur la révision de la Loi sur les biens culturels, le livre vert intitulé *Un regard neuf sur le patrimoine culturel* énonce des orientations pour l'élaboration d'une nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel patrimoine culturel. Cette démarche permettra d'arrimer la protection du patrimoine culturel aux objectifs et principes de la Loi de développement durable en s'appuyant sur les dimensions sociales et économiques d'une ressource culturelle fragile et non renouvelable à forte valeur identitaire. Dans un souci de cohérence gouvernementale, l'actualisation de l'encadrement législatif du MCCCCF dans le domaine du patrimoine culturel s'inspirera de la démarche du MDDEP pour la conservation du patrimoine naturel, et la protection et la mise en valeur des paysages d'intérêt patrimonial devrait y occuper une place importante.

Le paysage, dans ses dimensions culturelles, écologiques, environnementales et sociales, possède cette qualité rare d'incarner de manière pertinente la vision intégrée à la base de toute démarche de développement durable, et devrait donc être appelé à jouer un rôle structurant dans le développement de l'action québécoise en développement durable. Dans ce contexte, l'impact du projet sur le paysage devra être une préoccupation constante et l'application des mesures d'atténuation prévues à l'étude devront faire l'objet d'une attention particulière.

Si de plus amples renseignements vous étaient nécessaires, nous vous invitons à communiquer avec M^{me} Viviane Perreault, professionnelle responsable de ce dossier à la Direction régionale de l'Outaouais au 819 772 3287.

Espérant que le tout sera à votre satisfaction, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

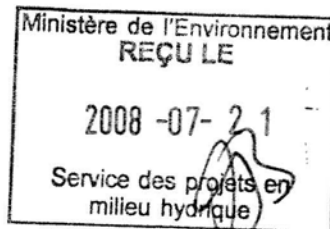
La directrice,

A handwritten signature in black ink, reading "Danielle Dubé". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Danielle Dubé

Direction de l'Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
4^e étage, bureau 4.140
Gatineau (Québec) J8X 4C2
Téléphone : 819 772-3002
Télécopieur : 819 772-3950
www.mcccf.gouv.qc.ca

Gatineau, le 14 juillet 2008



Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Projet de modernisation du Traversier de Quyon sur le territoire de la municipalité de Pontiac
Analyse de recevabilité de l'étude d'impact
(3211-04-045)**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du document intitulé « Addenda – Réponses aux questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs » et portant la date du 25 avril 2008. En ce qui a trait à notre champ de compétence, soit la sécurité des personnes et des biens, nous pouvons qualifier l'étude sur le projet de modernisation du Traversier de Quyon comme étant maintenant **recevable**.

Les réponses fournies à nos interrogations sur l'étude initiale nous satisfont en majeure partie. Toutefois, nous aurions apprécié que les promoteurs apportent un peu plus de précision quant à l'adaptation de leur Plan de mesures d'urgence au navire de type traversier à câble, de même qu'en ce qui concerne l'arrimage de leur Plan de mesures d'urgence avec ceux de la ville d'Ottawa et de la municipalité de Pontiac.

En espérant le tout conforme à vos attentes, je vous rappelle que, pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec Monsieur Gaëtan Lessard, responsable de ce dossier au sein de notre direction régionale. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au numéro (819) 763-3655 ou par courrier électronique à gaetan.lessard@msp.gouv.qc.ca.

...2

Veillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.



Diane Barbeau, directrice régionale adjointe
Outaouais, Abitibi-Témiscamingue
et Nord-du-Québec

DB/GL/sp

- c.c. Monsieur Éric Houde, directeur de la Direction des opérations, Ministère de la Sécurité publique
Monsieur Robert Lortie, chef de service du soutien aux régions, Ministère de la Sécurité publique
Monsieur Raynald Chassé, coordonnateur du dossier PÉEIE, service du soutien aux régions, Ministère de la Sécurité publique
Monsieur Gaëtan Lessard, conseiller en sécurité civile, Direction régionale de la sécurité civile de l'Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et du Nord du Québec, Ministère de la Sécurité publique.

Gatineau, le 3 décembre 2007

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Projet de modernisation du Traversier de Quyon sur le territoire de
la Municipalité de Pontiac
Analyse de recevabilité initiale de l'étude d'impact
(3211-04-045)**

Monsieur,

Suite à la réception, le 30 octobre dernier, du rapport principal ainsi que des annexes de l'étude d'impact du projet ci-dessus mentionné, nous avons effectué l'examen de la recevabilité initiale de cette étude en vertu de la directive ministérielle à cet effet et de notre champ de compétence soit la sécurité des personnes et des biens. À ce stade-ci et en ce qui a trait aux éléments liés à notre mandat, nous pouvons qualifier l'étude comme étant **non recevable**. En effet, nous souhaitons que le promoteur prenne en considération certaines de nos préoccupations et commentaires suivants car nous estimons que certains éléments requis par la directive n'ont pas été traités de façon satisfaisante.

À la section 1. (Mise en contexte du projet) du rapport principal (solutions de rechange, p.12-13-14) : Nous estimons que dans l'étude, le promoteur n'a pas expliqué clairement comment le choix de la solution retenue était en lien avec les objectifs de la sécurité civile notamment dans l'analyse du risque.

À la section 2. (Description du milieu récepteur) du rapport principal : Dans la description de la zone, nous n'avons vu dans l'étude aucune information quant aux résultats de l'analyse du risque.

À la section 3. (Description du projet et des variantes de réalisations) du rapport principal : Y aura-t-il présence de dynamitage aquatique pendant la phase de construction du projet ? Nous aimerions avoir réponse à ce sujet car le promoteur ne nous en donne pas dans son rapport principal.

...2

Dans la section 4 du rapport principal (Analyse des impacts du projet), nous aimerions que le promoteur approfondisse davantage cette section à savoir qu'il explique les impacts potentiels sur la santé publique d'un accident technologique majeur. De plus, nous aimerions que le promoteur clarifie davantage et ce, de façon un peu plus complète, les dangers associés au projet.

A la section 24.2 du Plan des mesures d'urgence (p.133 du rapport final), nous aimerions que le promoteur définisse davantage les éléments pertinents de son plan de mesures d'urgence en vertu plus spécifiquement des éléments de sécurité civile et qu'il s'assure d'arrimer son plan de mesures d'urgence avec les municipalités concernées à savoir la municipalité de Pontiac et Mohr's Landing. Il faut prévoir un plan de mesures d'urgence préliminaire pour la durée de la construction du projet. Entre autres, nous notons que le plan de mesures d'urgence annexé au rapport de l'étude d'impact n'est pas complet, qu'il ne contient que la liste du matériel, les coordonnées du personnel et les consignes de sécurité pour les passagers et le personnel. On ne retrouve aucun moyen pour communiquer l'alerte à la population ainsi qu'aucun moyen pour informer l'organisation externe de sécurité civile. Il ne s'agit que du plan de mesures d'urgence actuel de l'entreprise. Aussi, dans ce plan, on ne retrouve aucune description des liens avec les autorités municipales. De plus, ce plan n'est qu'offert qu'en version anglaise et nous pensons qu'il serait pertinent et utile qu'il soit dans les deux langues.

En espérant le tout conforme à vos attentes, je vous rappelle que si vous nécessitez d'autres informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Danièle Meilleur, responsable de ce dossier au sein de notre direction régionale. Vous pouvez la rejoindre par téléphone au numéro (819) 772-3141 ou par courrier électronique à daniele.meilleur@msp.gouv.qc.ca.

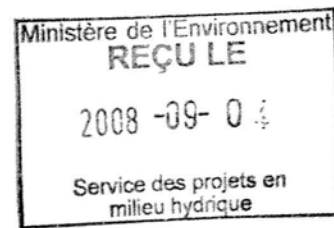
Veillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.



Jacques Viger, directeur régional
Outaouais, Abitibi-Témiscamingue
et Nord-du-Québec

JV/DM/sp

- c.c. Monsieur Éric Houde, directeur de la Direction des opérations, Ministère de la Sécurité publique
Monsieur Robert Lortie, chef de service du soutien aux régions, Ministère de la Sécurité publique
Monsieur Jacques Hébert, coordonnateur du dossier PÉEIE, service du soutien aux régions, Ministère de la Sécurité publique
Madame Danièle Meilleur, conseillère en sécurité civile, Direction régionale de la sécurité civile de l'Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et du Nord du Québec, Ministère de la Sécurité publique.



Gatineau, le 3 septembre 2008

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets
en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de modernisation du Traversier de Quyon sur le territoire de la
 municipalité de Pontiac (3211-04-045)**

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère des Affaires municipales et des Régions a procédé à l'analyse de la recevabilité du projet mentionné ci-dessus.

Une lecture attentive de l'étude d'impact du projet nous confirme que les préoccupations du ministère des Affaires municipales et des Régions ont été prises en considération par le promoteur de façon satisfaisante et valable.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional de l'Outaouais

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pierre Ricard".

Pierre Ricard

p.j. Avis ministériel

Direction régionale de l'Outaouais

Gatineau, le 14 novembre 2007

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets
en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Projet de modernisation du Traversier de Quyon sur le territoire de
la municipalité de Pontiac (3211-04-045)**

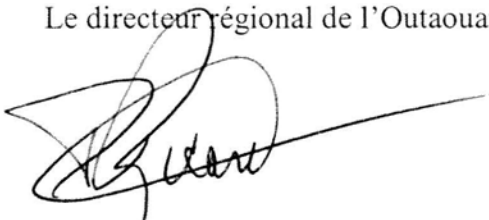
Monsieur,

Pour faire suite à la réception de l'étude d'impact concernant le dossier ci-dessus mentionné, le ministère des Affaires municipales et des Régions désire vous informer que dans son ensemble, l'étude d'impact remise par le promoteur contient les informations nécessaires à l'analyse du projet.

Cependant, le ministère des Affaires municipales et des Régions aimerait obtenir certaines informations supplémentaires afin de mieux analyser le projet en question. Ainsi, une demande particulière devrait être faite au promoteur en ce qui a trait aux séances d'informations et de consultations publiques. Une copie des avis annonçant la tenue de ces séances, ainsi que les comptes rendus de celles-ci devraient être joints en annexe du document d'analyse. De plus, le Ministère demande à l'initiateur du projet de faire connaître ses intentions concernant l'intégration de celui-ci au paysage existant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional de l'Outaouais



Pierre Ricard

p.j. Avis ministériel

DESTINATAIRE : Pierre Ricard

EXPÉDITEUR : Yannick Gignac

DATE : 13 novembre 2007

OBJET : **Étude d'impact sur l'environnement. Projet de modernisation du Traversier de Quyon sur le territoire de la municipalité de Pontiac (3211-04-045)**

Résumé

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère des Affaires municipales et des Régions doit indiquer au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs si tous les éléments requis par la directive du ministre concernant l'évaluation environnementale du projet mentionné ci-dessus, ont été traités et s'ils l'ont été de façon satisfaisante et valable. L'analyse sur la recevabilité porte sur la qualité de l'étude d'impact et non sur le projet et ses impacts.

Analyse

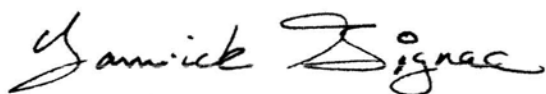
Dans son ensemble, l'étude d'impact remise par le promoteur contient les informations nécessaires à l'analyse du projet. Cependant, le ministère des Affaires municipales et des Régions aimerait obtenir certaines informations supplémentaires afin d'améliorer l'analyse du projet en question.

Ainsi, une demande particulière devrait être faite au promoteur en ce qui a trait aux séances d'informations et de consultations (section 2.6 page 6). Une copie des avis annonçant la tenue de ces séances, ainsi que les comptes rendus de celles-ci devraient être joints en annexe du document d'analyse.

En page 60, section 6.6 sur les paysages, on ne retrouve pas d'information concernant l'intégration du projet au paysage existant. Serait-il possible de préciser les intentions du promoteur concernant la protection des paysages et l'intégration du projet dans le milieu récepteur ?

Recommandation

Puisque les résultats des séances publiques d'informations et de consultations font partie intégrante de l'étude d'impact remise par l'initiateur du projet et que celle-ci servira à l'analyse de l'acceptabilité du projet, le ministère des Affaires municipales et des Régions demande à l'initiateur du projet d'inclure une copie des avis annonçant la tenue des séances de consultation, ainsi que le compte rendu de celles-ci en annexe du document d'analyse. De plus, puisque l'implantation de ce projet sur les rives de la rivière des Outaouais risque d'avoir un certain impact sur le paysage, le Ministère aimerait connaître les intentions du promoteur concernant l'intégration de celui-ci au paysage.

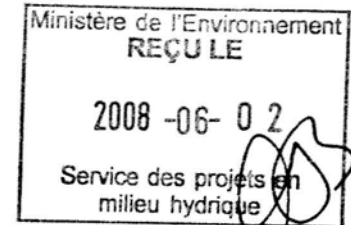


Yannick Gignac
Conseiller aux opérations régionales

Direction de l'aménagement de la faune
de l'Outaouais

Gatineau, le 26 mai 2008

Monsieur Gilles Brunet, Chef
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Projet de modernisation du traversier de Quyon, municipalité de Pontiac
Demande d'avis sur la recevabilité des réponses de l'initiateur aux questions et
commentaires du MDDEP (3211-04-045)
N/Réf. : 9018-154

Monsieur,

Pour donner suite à votre lettre du 9 juin 2007 (?) concernant l'objet en titre, nous
avons pris connaissance des réponses aux questions et commentaires du MDDEP produites le
25 avril 2008 par la firme CIMA+ pour le compte de Traversier de Quyon inc.

Nous estimons que le document précité répond de façon satisfaisante aux
questions et commentaires du MDDEP eu égard aux enjeux fauniques soulevés par ce projet.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez joindre M. Daniel Toussaint,
analyste du projet à notre Direction, au (819) 772-3434, poste 248.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'aménagement de
la faune de l'Outaouais,

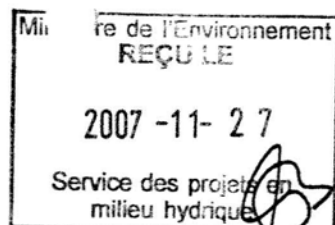


Jean Fink

JF/DT/nv

c.c. : M. Marcel Grenier, Direction de l'environnement et de la coordination, MRNF

98, rue Lois
Gatineau (Québec) J8Y 3R7
Téléphone : (819) 772-3434
Télécopieur : (819) 772-3974
C. élec : jean.fink@mrf.gouv.qc.ca



Gatineau, le 22 novembre 2007

Monsieur Gilles Brunet, Chef
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de modernisation du traversier de Quyon, municipalité de Pontiac –
Demande d'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement (3211-
04-045).
N/Réf. : 9018-154

Monsieur,

Pour donner suite à votre lettre du 24 octobre 2007 concernant l'objet en titre, la Direction générale de l'Outaouais a pris connaissance du document soumis par la firme CIMA+ pour le compte de Traversier de Quyon Inc.

Nous estimons que le document précité répond de façon satisfaisante à la directive 3211-04-045 de décembre 2006 eu égard aux enjeux fauniques soulevés par ce projet.

Pour toute information additionnelle, je vous invite à contacter M. Daniel Toussaint, analyste du projet à la Direction de l'aménagement de la faune au 819-772-3434, poste 248.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Jean Benoît

JB/CP/pr

c. c. M. Marcel Grenier, Direction de l'environnement et de la coordination, MRNF

Le 15 novembre 2007

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Commentaires relatifs à l'étude d'impact
Projet de modernisation du Traversier de Quyon
Municipalité de Pontiac
N/Réf. : 5.8.0 / 21 (Traversier de Quyon)

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 24 octobre dernier accompagnée du rapport d'étude d'impact sur l'environnement du projet susmentionné, je vous transmets nos commentaires relativement à notre champ de compétence.

De façon générale, le projet ne semble pas représenter d'impact significatif sur le réseau routier dont la gestion incombe au Ministère. Toutefois, afin de mieux évaluer les impacts réels sur la circulation et la sécurité routière, nous souhaitons que le promoteur puisse fournir certains renseignements complémentaires.

D'abord, il y a peu d'informations relatives aux données de circulation. Le rapport mentionne que sur la base de l'ensemble de la période d'opération du traversier (environ 245 jours), la hausse serait de 50 véhicules par jour ce qui de l'avis du rédacteur est non-significatif (page 115). De plus, il est mentionné qu'il y aura une augmentation du nombre de véhicules transportés de 20% en période haute saison (page 115) sans toutefois préciser le nombre de véhicules présentement transportés en haute saison. Quel est le volume journalier en période de haute saison? Quels sont les variations journalières, hebdomadaires et saisonnières de ces débits?

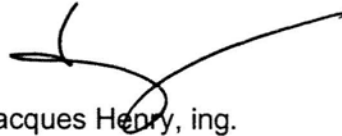
.../2

De plus, aucune donnée n'est fournie relativement au pourcentage de véhicules lourds transportés par rapport à l'accroissement du nombre de véhicules.

Pour de plus amples informations, je vous invite à communiquer avec le soussigné au numéro de téléphone suivant 819-772-310, poste 308.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef du Service des inventaires
et du Plan,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jacques Henry, ing.

JH/YB/lmc

c.c. MM. Jacques Filion, directeur
Yves Boutin, coordonnateur environnemental

Québec, le 29 mai 2008

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



OBJET : Projet de modernisation du traversier de Quyon (3211-04-045)

Monsieur,

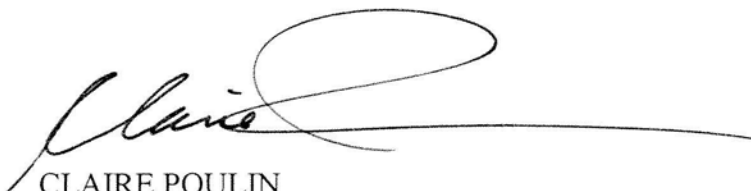
À la suite à votre lettre demandant les commentaires du ministère des Transports sur le document contenant les réponses aux questions que vous avez adressées au promoteur du projet de modernisation du traversier de Quyon, je vous transmets nos commentaires. Ceux-ci réfèrent spécifiquement à la mission du Ministère qui consiste entre autres à contribuer à la mobilité des personnes, notamment par le soutien à des services de traversier efficaces.

Il nous apparaît que les renseignements demandés ont dans l'ensemble été traités de façon satisfaisante, à l'exception toutefois de la première question, qui réfère à la capacité de transport de véhicules du service de traversier proposé par le promoteur. Il y a incompatibilité entre la première et la dernière partie du quatrième paragraphe de la section 2.1 de la page 2 de l'étude d'impact, en ce qui a trait à la capacité maximale de transport du service de traversier proposé. La première partie dudit paragraphe mentionne en effet une capacité de dix-huit véhicules, tandis qu'on laisse supposer une capacité de vingt-et-un véhicules vers la fin du même paragraphe, en alléguant que le nouveau service de traversier « permettra de transporter environ trois fois plus de véhicules à la fois ». Les explications incluses dans la réponse ne permettent pas d'élucider cette information contradictoire. Un peu plus loin dans l'étude d'impact à la page 76 il est mentionné que « le bateau proposé pourra transporter jusqu'à dix-huit véhicules ».

Les documents déposés par le promoteur pour le même projet au ministère des Transports sont tout aussi imprécis en ce qui a trait à cette question de la capacité maximale de transport du service de traversier. L'étude intitulée « Implementation of a new ferry at Quyon : Final report » qui a été déposée en septembre 2006, relate un accroissement de capacité de quatorze à seize véhicules, alors que l'autre étude de faisabilité intitulée « Quyon ferry assessment of facilities for proposed cable ferry » mentionne « une capacité de transport d'environ dix-huit véhicules ». De façon générale, les informations fournies sur cette question de la capacité maximale de transport portent à croire que celle-ci est bel et bien de dix-huit véhicules et non de vingt-et-un. Cependant, le ministère des Transports est d'avis que cette information devrait être validée par le promoteur.

Si toutefois la capacité maximale est effectivement de dix-huit véhicules, il y aura alors lieu de corriger l'affirmation apparaissant à la page 2 de l'étude d'impact à l'effet que le nouveau service permettra de transporter non pas trois fois plus de véhicules, mais plutôt un peu plus de deux fois et demi (dix-huit véhicules au lieu de sept).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



CLAIRE POULIN
Chef du Secrétariat au transport maritime
et à la mise en valeur du Saint-Laurent

CP/CP/II

Québec, le 3 décembre 2007



Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Projet de modernisation du traversier de Quyon (3211-04-045)

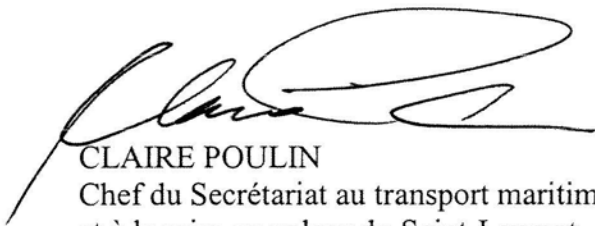
Monsieur,

À la suite de votre lettre du 24 octobre 2007 demandant l'avis du ministère des Transports sur la recevabilité de l'étude d'impact environnemental du projet mentionné en objet, j'aimerais vous mentionner que le Secrétariat au transport maritime et à la mise en valeur du Saint-Laurent a analysé ladite recevabilité de cette étude uniquement au regard de sa mission qui consiste, entre autres, à « Contribuer à la mobilité des personnes et des marchandises, notamment par le soutien à des services de traversier efficaces ».

Nous sommes favorables à l'amélioration du service en raison des divers avantages potentiels que cela comporte, notamment au regard du renouvellement de la flotte des navires, de l'augmentation de la capacité, du rythme ou de la durée des services offerts aux usagers par saison et de la réduction de la consommation de carburants et donc des émissions atmosphériques qui en résultent. Toutefois, étant donné quelques perturbations anticipées à certains usagers sur la rivière Outaouais, nous pensons que le promoteur devrait s'assurer du respect des mesures d'atténuation qu'il a prévues et s'engager à se conformer aux procédures en matière de sécurité, de protection environnementale telles qu'exigées par chacune des autorités sectorielles compétentes, afin de préserver une cohabitation harmonieuse avec l'ensemble du trafic et des navigants, et ce, tant durant la phase de conception qu'à celle d'opération.

Sous réserve de ladite conformité aux procédures en vigueur, compte tenu que les perturbations possibles à l'ensemble du trafic actuel seraient mineures et que le promoteur prévoit de les minimiser durant les travaux de construction et pendant l'opération du nouveau service, nous jugeons cette étude d'impact recevable.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



CLAIRE POULIN
Chef du Secrétariat au transport maritime
et à la mise en valeur du Saint-Laurent

CP/PC/fb

c. c. M. André Meloche, directeur du Transport maritime, aérien et ferroviaire
M. Daniel Filion, directeur de l'Est-de-la-Montérégie



Jeau

Québec, le 15 novembre 2007

Monsieur Gilles Brunet
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de modernisation du traversier de Quyon sur le territoire de la
municipalité de Pontiac

Monsieur *Brunet*,

Le Secrétariat aux affaires autochtones a pris connaissance de l'étude
d'impact qui lui a été soumise pour commentaires par la Direction des évaluations
environnementales.

Nous n'avons pas de commentaire particulier à formuler concernant l'étude
d'impact du projet. Par ailleurs, au cours des prochaines étapes, votre ministère
aura à évaluer la pertinence de mener une consultation auprès des Premières
Nations concernées s'il s'avérait, après analyse, que le projet fût susceptible
d'avoir des impacts sur certains droits ancestraux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les
meilleurs.

Le secrétaire général associé,

André Maltais

André Maltais

Direction régionale de l'Outaouais



Gatineau, le 27 mai 2008

Monsieur Jean Sylvain
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet :Projet de modernisation du Traversier de Quyon sur le territoire de la
municipalité de Pontiac – Addenda- réponses aux questions du MDDEP
(3211-04-045)**

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande en date du 16 mai 2008. La direction de l'Outaouais du ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation constate que tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable.

La direction de l'Outaouais demeure disponible à répondre à toute autre question ou commentaire sur le dossier du Traversier Quyon.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.



Jean-Patrick Burafuta
Conseiller en développement économique

Direction de l'expertise et de la
gestion des barrages publics



DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 27 août 2008

OBJET : **Projet de modernisation du traversier de Quyon sur le
territoire de la municipalité de Pontiac**

N/Réf. : 3211-04-045

Veillez trouver ci-joint l'avis de M. Simon Dubé, ingénieur, à l'égard de votre demande d'avis technique relative à la deuxième série de questions et commentaires adressés à l'initiateur du projet cité en objet. Plus précisément, vous désirez obtenir notre avis sur les réponses reçues afin de vous indiquer, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence, si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable. L'avis de M. Dubé porte donc sur les aspects hydrauliques et hydrologiques du projet, contenus dans cette seconde série de questions et commentaires.

N'hésitez pas à communiquer avec M. Dubé au numéro de téléphone 418 521-3825, poste 7303 pour tout renseignement supplémentaire concernant l'avis demandé.

Le directeur,

Pierre Aubé, ing., M. Sc.

PA/SD/ch

p. j.



Direction de l'expertise et de la
gestion des barrages publics

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre Aubé
Directeur de l'expertise et de la gestion des barrages publics

DATE : Le 26 août 2008

OBJET : **Projet de modernisation du traversier de Quyon sur le territoire de la municipalité de Pontiac**
N/Réf. : 3211-04-045

La présente note fait suite à une demande de la Direction des évaluations environnementales (DEE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) concernant le deuxième document réponse reçu de l'initiateur du Projet de modernisation du traversier de Quyon. Ces réponses font suite à une seconde série de questions et commentaires adressés au promoteur par la DEE. La demande consiste à obtenir notre avis sur les réponses reçues afin d'indiquer à la DEE, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable. Notre analyse des questions/réponses porte donc sur les éléments relatifs à l'hydraulique des cours d'eau et à l'hydrologie.

L'étude d'impact sur l'environnement du projet de modernisation du traversier de Quyon a été préparée par la firme CIMA, de Gatineau, pour le compte de Traversier de Quyon inc. en septembre 2007. En juillet 2008, la DEE a transmis au promoteur du projet un document contenant une deuxième série de questions et de commentaires concernant le projet et l'étude d'impact préparée. En réponse à ces questions et commentaires, le promoteur du projet, par le biais de son consultant (CIMA) a transmis à la DEE, en août 2008, un addenda contenant les réponses et explications supplémentaires demandées. Le document reçu compte 3 pages et 1 annexe.

Le document analysé comportait une question relative à notre champ de compétence. La question 1 est en rapport avec l'effet des glaces sur la gestion et l'opération du traversier.

...2



Suite à l'analyse des réponses reçues par le promoteur du projet il est de notre avis que ce dernier répond de façon satisfaisante au questionnement soulevé par la DEE. En effet, l'initiateur du projet nous informe sur la présence de glace au droit de la traverse et précise la résistance du câble de tractions contre le sectionnement. Donc, à cette étape du projet, c'est-à-dire l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact, nous croyons que les réponses fournies par le promoteur du projet répondent adéquatement aux interrogations de la DEE.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun concernant ce dossier.

SD/ch


Simon Dubé, ing., MBA

Direction de l'expertise et de la
gestion des barrages publics

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 3 juin 2008

OBJET : **Projet de modernisation du traversier de Quyon sur le
territoire de la municipalité de Pontiac**

N/Réf. : 3211-04-045



Jean

Veillez trouver ci-joint l'avis de M. Simon Dubé, ingénieur, à l'égard de votre demande d'avis technique relative aux réponses du promoteur du Projet de modernisation du traversier de Quyon à Pontiac. Plus précisément, vous désirez obtenir notre avis sur les réponses reçues afin de vous indiquer, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence, si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable. L'avis de M. Dubé porte donc sur les aspects hydrauliques et hydrologiques du projet.

Cet avis fait également suite à la conversation téléphonique du 27 mai 2008 entre M. Dubé et M. Jean Sylvain de votre direction ainsi qu'à la transmission préliminaire de celui-ci.

N'hésitez pas à communiquer avec M. Dubé au numéro de téléphone 418 521-3825, poste 7303 pour tout renseignement supplémentaire concernant l'avis demandé.

Le directeur,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Pierre Aubé".

Pierre Aubé, ing., M. Sc.

PA/SD/ch

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre Aubé
Directeur de l'expertise et de la gestion des barrages publics

DATE : Le 3 juin 2008

OBJET : **Projet de modernisation du traversier de Quyon sur le territoire de la municipalité de Pontiac**
N/Réf. : 3211-04-045

La présente note fait suite à une demande de la Direction des évaluations environnementales (DEE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) concernant les réponses du promoteur du Projet de modernisation du traversier de Quyon aux renseignements supplémentaires demandés par la DEE. La demande consiste donc à obtenir notre avis sur les réponses reçues afin d'indiquer à la DEE, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable. Notre analyse des questions/réponses porte donc sur les éléments relatifs à l'hydraulique des cours d'eau et à l'hydrologie.

L'étude d'impact sur l'environnement du projet de modernisation du traversier de Quyon a été préparée par la firme CIMA, de Gatineau, pour le compte de Traversier de Quyon inc. en septembre 2007. En janvier 2008, la DEE a transmis au promoteur du projet un document contenant des questions et des commentaires face au projet et à l'étude d'impact préparée. En réponse à ces questions et commentaires, le promoteur du projet, par le biais de son consultant (CIMA) a transmis à la DEE, en avril 2008, un addenda contenant les réponses et explication supplémentaire demandées. Le document reçu compte 18 pages et 3 annexes.

Le document analysé comportait deux questions relatives à notre champ de compétence. La question 6 est en rapport avec les zones inondables de la rivière des Outaouais et la question 17 est en rapport avec l'effet des glaces.

...2

Pour ce qui est de la première question relative aux zones inondables, nous croyons que le promoteur du projet répond de façon satisfaisante et valable au questionnement de la DEE. En effet, les cotes de crues utilisées par le promoteur pour son étude sont celles inscrites dans la réglementation de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Ces cotes sont identiques à celles que nous avons déterminées dans notre étude réalisée sur la rivière des Outaouais pour le secteur en amont de la centrale hydroélectrique de Carillon. De plus, la superficie de la zone inondable affectée par le projet est selon nous minime.

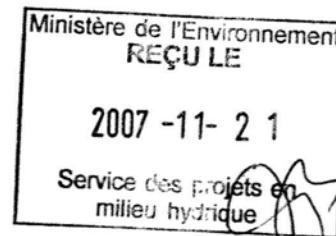
Pour ce qui est de la seconde question, il demeure un point que le promoteur du projet ne répond pas. Dans sa réponse, le promoteur explique qu'en début d'exploitation du traversier, celui-ci ne sera pas fonctionnel durant la période hivernale. Ce qui limite l'effet de la glace sur les câbles de traction du traversier. De plus, il mentionne que si la demande des usagers justifiait l'opération du traversier en période hivernale, celle-ci serait effectuée de manière à assurer aucune formation de glace dans le corridor de circulation du traversier. Or, ce qui nous préoccupe c'est plus l'effet des glaces dérivantes sur le câble de traction que la présence de glace dans le corridor de traverse. En effet, si le traversier est opéré en période de dégel, qu'en est-il avec les glaces flottantes et la résistance que peut provoquer le câble à la libre circulation de celles-ci. Selon nous, le promoteur ne répond pas de façon satisfaisante à la question du risque de sectionnement du câble par la glace.

En résumé, suite à l'analyse des réponses reçues par le promoteur du projet il est de notre avis qu'un élément relatif à l'hydraulique et à l'hydrologie demeure sans réponse satisfaisante et valable. En effet, le risque de sectionnement du câble par les glaces dérivantes en période de dégel demeure sans réponse.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun concernant ce dossier.

SD/ch

Simon Dubé, ing.
Simon Dubé, ing., MBA



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gille Brunet, chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 16 novembre 2007

OBJET : **Projet de modernisation du traversier de Quyon sur le territoire de la municipalité de Pontiac**
N/Réf. : 3211-04-045

Veillez trouver ci-joint l'avis de M. Simon Dubé, ingénieur, à l'égard de la recevabilité de l'étude d'impact soumise par l'initiateur du projet mentionné en objet.

N'hésitez pas à communiquer avec M. Dubé au numéro de téléphone 418 521-3825, poste 7303 pour tout renseignement supplémentaire concernant l'avis demandé.

Le directeur,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Pierre Aubé".

Pierre Aubé, ing., M. Sc.

PA/SD/jbl

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre Aubé, directeur de l'expertise et de la gestion des barrages publics

DATE : Le 16 novembre 2007

OBJET : **Projet de modernisation du traversier de Quyon sur le territoire de la municipalité de Pontiac**
N/Réf. : 3211-04-045

La présente note fait suite à une demande de la Direction des évaluations environnementales (DEE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) concernant la recevabilité de l'étude d'impact soumise par l'initiateur du projet mentionné en objet. La demande consiste à obtenir notre avis sur la recevabilité de cette étude d'impact en rapport à la directive du Ministre indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact. Il s'agit donc d'indiquer à la DEE, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence si tous les éléments requis par la directive ont été traités et s'ils l'ont été de façon satisfaisante et valable. Nous avons donc analysé les documents reçus du point de vue de l'hydraulique des cours d'eau et de l'hydrologie.

L'étude d'impact sur l'environnement du projet de modernisation du traversier de Quyon a été préparée par la firme CIMA de Gatineau pour le compte de Traversier de Quyon inc. qui est le promoteur du projet. L'étude reçue compte 141 pages et 5 annexes.

L'analyse du document reçu fait ressortir quelques commentaires et questionnements que voici :

D'abord, l'ensemble des éléments, relatif à l'hydraulique des cours d'eau et à l'hydrologie, requis par la directive est présenté dans l'étude d'impact préparée par le consultant.

...2

Par contre certains éléments sont présentés mais peu détaillés. C'est le cas pour le régime des glaces. En effet, l'étude d'impact réalisée présente peu d'information sur ce sujet. Il serait bon de préciser l'épaisseur de la glace à cet endroit et les risques associés au déplacement des glaces et rapport à la présence du câble sous-marin reliant les deux rives. Existe-t'il un risque de conflit entre les glaces flottantes et le câble sous-marin? La présence du câble peut-elle nuire à la circulation des glaces en les retenant? Y a-t'il risque de formation d'embâcle dû à la présence de celui-ci? Le câble sous-marin peut-il être sectionné par le passage des glaces ou autres débris flottant à mi-surface.

De plus, pour ce qui est du dragage effectué en rivière, le projet prévoit le rejet des sédiments en eau libre dans un secteur adjacent aux zones de dragage. L'étude d'impact mentionne que les vitesses d'écoulement pour le secteur de rejet sont presque nulles. Or, selon la figure 5 de l'annexe A aucun relevé de vitesse n'a été effectué dans le secteur du dragage et du rejet en eau libre. De plus, aucune étude de dispersion n'a été réalisée pour valider le faible impact de ces travaux. Par conséquent, une étude de dispersion incluant le panache de dispersion devrait être réalisée par le promoteur du projet ou du moins un complément aux relevés des vitesses de la rivière devrait être réalisé pour le secteur des travaux de dragage et de rejet.

En résumé, l'étude d'impact déposée présente bien tous les éléments (hydriques et hydrologiques) requis par la directive du projet. Par contre, à notre avis, quelques éléments ne sont pas traités de façon satisfaisante, c'est le cas du régime des glaces et de la dispersion des sédiments due au dragage et au dépôt en eau libre.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun concernant ce dossier.

SD/jbl


Simon Dubé, ing., MBA



Note

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 30 mai 2008

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité du projet de
« modernisation du traversier de Quyon » sur le territoire de
la municipalité de Pontiac**

N^{OS} DOSSIERS : SCW 444207; V/R : 3211-04-045; N/R : 5145-04-18-[331]

La présente fait suite à votre demande d'avis du 9 mai 2008 sur l'addenda du 25 avril 2008 et complété par deux envois courriel le 23 mai 2008. Les documents complémentaires transmis par le promoteur contiennent les réponses aux demandes de renseignements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui lui ont été adressées.

Nous considérons satisfaisant le traitement de la question QC-13 concernant les « Espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS) ». Nous n'avons pas d'autres exigences relativement à la recevabilité de cette étude.

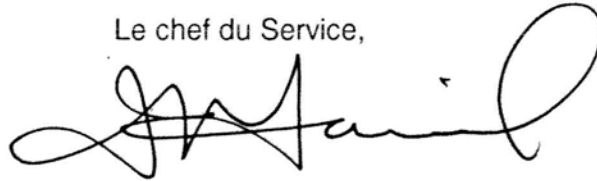
Cela dit, nous jugeons l'étude recevable et le projet acceptable eu égard aux EFMVS relevant de nos champs de compétences. Ainsi, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation, ni à nous transmettre les documents afférents, hormis les informations liées à la mise en œuvre des mesures d'atténuation énoncées dans notre premier avis de recevabilité du 26 novembre 2007. En guise de rappel, elles consistaient

...2

en l'installation d'une haute clôture, bien visible, délimitant la zone à exclure des interventions afin de protéger les espèces visées.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Line Couillard au poste 4766.

Le chef du Service,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Laniel', with a large, stylized flourish at the end.

Jean-Pierre Laniel

JPL/OO/se



NOTE

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 26 novembre 2007

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité du projet de
« Modernisation du traversier de Quyon sur le territoire
de la municipalité de Pontiac »**

N^{os} DOSSIERS : SCW 444207; V/R : 3211-04-045; N/R : 5145-04-18 [331]

La présente fait suite à votre demande du 23 octobre 2007 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet en titre. Notre avis porte sur les « Espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS) ».

Sur la base de l'information consignée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), l'étude indique la présence de plusieurs EFMVS dans un habitat de l'Outaouais correspondant à celui présent dans l'aire d'étude. Des inventaires (estival et automnal) en juin et le 12 septembre 2007 confirment seulement la présence du fimbristyle d'automne (*Fimbristylis autumnalis*) et du souchet odorant variété d'Engelmann (*Cyperus odoratus var. engelmannii*), deux espèces susceptibles d'être ainsi désignées menacées ou vulnérables. Elles ont été relevées sur la plage située entre le quai du traversier et la marina publique à l'est (pp. 44 à 45, 135 et annexe D).

L'étude rapporte des impacts potentiels sur ces deux EFMVS lors des activités d'entreposage de matériel en période de construction. La mesure d'atténuation proposée (p. 109) est satisfaisante mais la méthode de délimitation de la zone à exclure des interventions n'est pas précisée. Une clôture haute, bien visible devrait être privilégiée. Par ailleurs, le promoteur peut-il apporter plus de précisions relativement à l'absence d'impacts associés aux sédiments dragués? L'échelle des cartes des figures 5 et 6 (Annexe A) est insuffisante pour statuer.

...2

Enfin, nous demandons que le promoteur nous fournisse un rapport confidentiel contenant les renseignements suivants : détail sur les inventaires réalisés incluant, outre la localisation (notamment cartographique) des occurrences, l'aire couverte, la méthodologie utilisée, les relevés de terrain, les dates et l'identification de la (ou des) personne (s) ayant réalisé l'inventaire.

Je vous invite à communiquer avec M. Gildo Lavoie au poste 4794 pour toute question concernant ce dossier.

Le directeur par intérim,



Patrick Beauchesne

PB/OO/se

Québec, le 26 mai 2008



Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de modernisation du Traversier de Quyon sur le territoire de la
Municipalité de Pontiac**
V/dossier : 3211-04-045
N/dossier : 094842

Monsieur,

Je donne suite à votre lettre du 9 mai 2008 nous demandant des commentaires sur les réponses aux questions fournies par le promoteur du projet mentionné en rubrique.

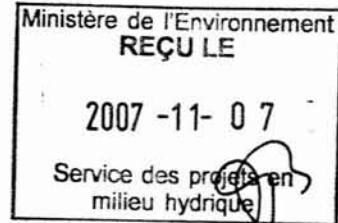
Après analyse, le ministère du Tourisme n'a pas de commentaires spécifiques à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire du ministère,


Serge Fournier





Québec, le 2 novembre 2007

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de modernisation du Traversier de Quyon sur le territoire de la
Municipalité de Pontiac**
V/dossier : 3211-04-045
N/dossier : 093418

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 24 octobre dernier nous demandant des commentaires ou des questions à formuler à l'initiateur du projet sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique.

Après avoir pris connaissance de l'étude d'impact, nous sommes d'avis que les éléments relevant de notre compétence et prévus à la directive ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire du ministère,


Serge Fournier





Pêches et Océans Fisheries and Oceans
Canada Canada

Océans et Habitat Oceans and Habitat
Région du Québec Quebec Region
Évaluation environnementale et Environmental Assessment and
grands projets Major Projects

Classif. sécurité / Security

Le 30 mai 2008



Notre réf./Our ref.

9515-35-1657

Monsieur Gilles Brunet
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Recevabilité des réponses aux questions et commentaires du MDDEP
Projet : Réaménagement des infrastructures, traversier de Quyon.

Monsieur,

La présente fait suite à votre correspondance du 14 mai dernier concernant la recevabilité de l'addenda – Réponses aux questions du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Nous avons examiné la documentation fournie en regard de nos champs de compétence soit l'évaluation des impacts sur l'habitat du poisson et la faune ichtyenne. L'analyse a été basée sur le document suivant :

- Cima+, 2008. Projet de modernisation du traversier de Quyon sur le territoire de la municipalité de Pontiac. Réponses aux questions du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 18 pages et 3 annexes.

Suite à la lecture de ce document, nous jugeons que tous les éléments du projet ont été traités de façon satisfaisante et valable en regard de nos champs de compétence.

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant à monsieur Yves Simpson au (418) 648-4681, par télécopieur au (418) 648-7981 ou par courriel à l'adresse Yves.Simpson@dfo-mpo.gc.ca

Veuillez agréer, Monsieur Brunet, l'expression de mes sentiments distingués.

Maryse Lemire
Gestionnaire, évaluation environnementale et grands projets

c.c. M Michel Lauzon, MPO
Mme Annie Déziel, ACÉE

Canada

Institut Maurice-Lamontagne / Maurice Lamontagne Institute
850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tél.: (418) 775-0726, téléc.: (418) 775-0658, Maryse.Lemire@dfo-mpo.gc.ca



Le 14 janvier 2008



Par la poste et courrier électronique

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs du Québec
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf. /Your ref.

Notre réf./Our ref.
9515-35-1657

Objet : Recevabilité – Modernisation du traversier de Quyon – Municipalité de Pontiac

Monsieur,

La présente fait suite à votre correspondance du 24 octobre dernier concernant la recevabilité de l'étude d'impact du projet cité en rubrique.

Notre analyse est basée sur le document suivant:

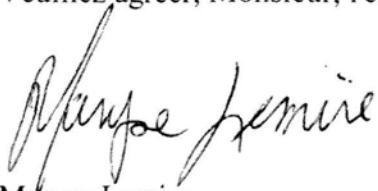
- Cima+, 2007. Projet de modernisation du traversier de Quyon sur le territoire de la municipalité de Pontiac. Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Québec et à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. 141 pages et 5 annexes.

À la suite de l'analyse, nous constatons que certains éléments du projet n'ont pas été traités de façon satisfaisante et valable au regard de nos champs de compétence soit l'habitat du poisson et la faune ichtyenne. Ces éléments concernent, entre autres, la communauté ichtyenne sur la rive québécoise, la localisation des herbiers aquatiques, la disposition des sédiments de dragage ainsi que les impacts liés à l'utilisation d'un câble de halage.

Des renseignements additionnels seront donc nécessaires afin de poursuivre notre analyse. À cet effet, des questions et commentaires sur les sujets mentionnés précédemment seront acheminés prochainement au promoteur dans le cadre de la procédure fédérale d'évaluation environnementale requise en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et dont vous recevrez copie.

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer directement avec nous en vous adressant à monsieur Yves Simpson par téléphone au (418) 648-4681, par télécopieur au (418) 648-7981 ou par courriel à l'adresse SimpsonY@dfo-mpo.gc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in cursive script, reading "Maryse Lemire". The signature is written in black ink and is positioned above the printed name.

Maryse Lemire

Gestionnaire, évaluation environnementale et grands projets

- c.c. Jean Sylvain, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (courrier électronique)
- Manon Laliberté, Direction de la gestion de l'habitat du poisson – MPO (courrier électronique)
- Alain Bourgeois, Agence canadienne d'évaluation environnementale (courrier électronique)